
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 28 mai 2015
17 h**

**Séance tenue le jeudi 28 mai 2015
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Anthony Housefather, M. Edward Janiszewski, M. Beny Masella, M. Francesco Miele, à titre de représentant du maire de la Ville de Montréal, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino et Mme Monique Vallée

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Errol Johnson

AUTRES PRÉSENCES :

M. Alain Marcoux, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. David Fletcher	M. Russell Copeman	Protection des espaces verts et survie de l'écosystème dans Pierrefonds-Ouest – Rencontre souhaitée avec le maire
Mme Aline Pacheco Porciuncula	M. Russell Copeman	Protection des espaces verts et survie de l'écosystème dans Pierrefonds-Ouest – Corridor forestier de la ceinture verte
M. Donald Hobus	M. Russell Copeman	Protection des espaces verts et survie de l'écosystème dans Pierrefonds-Ouest / Liste des espaces protégés Dépôt de document
M. Jean-Claude Lanthier	M. Pierre Desrochers	Eau potable vs Oléoduc d'Enbridge – Respect des conditions imposées pour le déversement des eaux usées

M. Emmanuel Rondia	M. Russell Copeman	Protection des espaces verts et survie de l'écosystème dans Pierrefonds-Ouest / Demande de la tenue d'une consultation publique par l'OCPM relativement au développement du projet urbain
Mme Sylvia Oljemark	M. Russell Copeman	Protection des espaces verts et survie de l'écosystème dans Pierrefonds-Ouest / Conservation de 10 % du patrimoine naturel de l'agglomération

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 26.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Paula Hawa	M. Russell Copeman (M. Dimitrios (Jim) Beis)	Prendre en considération la densité hors TODD prévue au PPU / échancier prévu pour le dépôt du PPU et recommandations de la Commission sur le schéma d'aménagement / Emprise de l'autoroute 440 / Boulevard urbain /
M. Morris Trudeau	M. Aref Salem (M. Russell Copeman) (M. Dimitrios (Jim) Beis)	Prendre en considération le corridor Jacques-Bizard avec un viaduc à Pointe-Claire dans le projet de développement de Pierrefonds-Ouest
M. Russell Copeman	M. Dimitrios (Jim Beis)	Complément d'information concernant l'emprise de l'autoroute 440
M. Eric Allan Caldwell	M. Russell Copeman	Précisions concernant les mesures d'accès en transport en commun prévues au schéma d'aménagement
M. Edward Janiszewski	M. Russell Copeman	Construction du corridor Jacques-Bizard

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 41.

CG15 0330

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mai 2015, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0331

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 avril 2015

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'approuver le procès verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 avril 2015 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 mai 2015 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 30 mars au 26 avril 2015.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 30 mars au 26 avril 2015.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 30 mars au 26 avril 2015.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Chantal Rouleau

- 05.01 Dépôt de la réponse de madame Chantal Rouleau au questionnement de monsieur Bruce Walker lors du conseil d'agglomération du 30 avril 2015 relatif au suivi sur la demande des raccordements inversés – Débordement des eaux usées.
-

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG15 0332

Dépôt du rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Étude de l'élargissement de la portée de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics (RLRQ, c. A-2.01) et des modifications à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) »

Monsieur Benoit Dorais dépose le rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Étude sur l'élargissement de la portée de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics* (RLRQ, c. A-2.01) et les modifications à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) » et le conseil en prend acte.

06.01

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG15 0333

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2015 en date du 31 mars 2015 - Volet Agglomération et de l'état des revenus et des dépenses réels global Ville, au 31 mars 2015 comparé avec le 31 mars 2014

Le porte-parole de l'assemblée dépose la projection des résultats de l'exercice 2015 en date du 31 mars 2015 - Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 mars 2015 comparé avec le 31 mars 2014.

07.01 1155205004

7.02 Dépôt de la résolution 2015-228 du conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire - Appui à la Ville de Rigaud - Inversion de la canalisation 9B d'Enbridge

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

15 – Déclaration / Proclamation

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

Aucun document déposé.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0334

Conclure une entente-cadre d'une durée de soixante mois, avec une option de renouvellement de douze mois, avec Albert Viau Division de Emco Corporation pour la fourniture de poteaux d'incendie (borne-fontaine) - Appel d'offres public 15-13749 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2015 par sa résolution CE15 0832;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de soixante mois avec une option de renouvellement de douze mois, pour la fourniture sur demande de poteaux d'incendie ;
- 2 - d'accorder à Albert Viau Division de Emco Corporation, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13749;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1155318003

CG15 0335

Approuver un projet de convention, d'une durée de 25 ans, avec Biomont Énergie inc. (Gazmont Énergie et chauffage urbain) pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) / Autoriser le directeur du Service de l'environnement à signer une demande d'annulation du décret du BAPE / Approuver le projet d'acte de modification du bail établissant la propriété superficière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0875;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention, entre la Ville et Biomont Énergie inc., à laquelle intervient la Société en commandite Gazmont, pour la valorisation énergétique du biogaz du Complexe environnemental de Saint-Michel, convention qui prendra fin le 31 août 2041;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service de l'environnement à signer une demande d'annulation du décret du bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui avait recommandé le certificat d'autorisation actuel de Gazmont;
- 3 - d'approuver le projet de modification du bail entre la Ville de Montréal et la Société en commandite Gazmont établissant la propriété superficière sur le lot 3 237 021 et une partie des lots 3 237 019 et 3 237 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, totalisant une superficie de 7 989,6 mètres carrés, telle que délimitée par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, M, N, P et A sur le plan n° M-178 Saint-Michel, accompagnant la description technique, préparée le 2 mars 2015, par Gaétan Barrière, arpenteur-géomètre, portant le numéro de dossier 21781 et le numéro 366 de ses minutes.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1150720001

CG15 0336

Conclure une entente-cadre, d'une durée maximale de 36 mois, avec Dumoulin & Associés Réparation de béton limitée pour effectuer divers travaux d'injection et de réparation de fissures dans le béton, ainsi que la réparation de joints de dilatation dans les diverses installations de la direction de l'eau potable du Service de l'eau - Dépense totale de 1 632 300,37 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 10162 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0878;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois pour divers travaux d'injection et de réparation de fissures dans le béton, ainsi que la réparation de joints de dilatation, dans les diverses installations de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Dumoulin & Associés Réparation de béton ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 632 300,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10162;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.03 1150423002

CG15 0337

Conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois avec deux options de prolongation de douze mois, avec Outdoor Outfits pour la fourniture de manteaux trois saisons et de vestes doublure thermique pour les policiers du Service de police de la Ville de Montréal, les pompiers du Service des incendies de Montréal et pour les agents de sécurité de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 14-13910 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0879;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture sur demande de manteaux 3 saisons et de vestes doublure thermique pour les divers groupes d'employés de la Ville de Montréal;
- 2 - d'accorder à Outdoor Outfits inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13910 et au tableau des prix joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services concernés et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1156135002

CG15 0338

Accorder un contrat à PES Canada inc. pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 195 170,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14311 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0880;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, PES Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de gyrophares-rampes lumineuses pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 195 170,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14311 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1154472006

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0339

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Corporate Express Canada inc. (Staples Advantage) (CG09 0387) pour une période d'environ 5 mois, soit jusqu'au 1^{er} novembre 2015 pour la fourniture et le service de distribution d'articles de bureau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0884;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'approuver la prolongation de l'entente-cadre avec Corporate Express Canada inc. (Staples Advantage) (CG09 0387), pour une période de 5 mois, soit jusqu'au 1^{er} novembre 2015, pour la fourniture et le service de distribution d'articles de bureau pour les unités d'affaires de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions stipulés aux documents de l'appel d'offres public 09-10986;
- 2 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1155085001

CG15 0340

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Dépense totale de 1 200 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 323101 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0891;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 200 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation de travaux d'infrastructures sur la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 1 125 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 323101;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.07 1154139003

CG15 0341

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour la mise à niveau de la structure de régulation Rockfield dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 1 448 169,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5005-EC-143-02-06B (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0892;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 448 169,05 \$, taxes incluses, pour la mise à niveau de la structure de régulation Rockfield dans l'arrondissement de Lachine, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 333 194,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5005-EC-143-02-06B;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1153334006

CG15 0342

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour la réfection des canaux intermédiaires à l'usine d'eau potable Atwater - Dépense totale de 1 939 657,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10177 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0893;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 939 657,90 \$, taxes incluses, pour la réfection des canaux intermédiaires à l'usine d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 841 353,90 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10177;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.09 1150423001

CG15 0343

Autoriser une dépense additionnelle de 531 707 \$, taxes incluses, pour les travaux de « Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 » dans le cadre du contrat accordé à Coffrage Alliance (CG14 0341), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 848 778 \$ à 6 380 485 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0894;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 531 707 \$, taxes incluses, pour les travaux de « Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 », dans le cadre du contrat accordé à Coffrage Alliance (CG14 0341), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 848 778 \$, à 6 380 485 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.10 1153775002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0344

Accorder un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie aux firmes Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne 18 et divers projets, pour une somme maximale de 547 597,37 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13979 (9 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0895;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 629 736,97 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la rénovation et la mise à niveau de la caserne 18 et travaux divers, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Tremblay L'Écuyer Architectes S.E.N.C et WSP Canada inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 547 597,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13979 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1145350004

CG15 0345

Autoriser une dépense additionnelle de 290 597,85 \$, taxes incluses, pour des services professionnels supplémentaires dans le cadre du contrat accordé Plania inc. (CG11 0351) pour la production des plans et devis et le suivi des travaux dans le cadre du projet d'aménagement Restauration du bassin lac aux Castors et de ses abords dans le parc du Mont-Royal, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 788 794,53 \$ à 2 079 392,38 \$ taxes incluses / Approuver le projet d'addenda à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0900;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 290 597,85 \$, taxes incluses, pour les services professionnels supplémentaires dans le cadre du projet d'aménagement et de restauration du bassin lac aux Castors et de ses abords, dans le parc du Mont-Royal;
- 2 - d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels entre la Ville de Montréal et Plania inc. (CG11 0351), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 788 794,53 \$ à 2 079 392,38 \$, taxes incluses;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1150504008

CG15 0346

Approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville et Excellence sportive de l'île de Montréal (CG13 0177) de façon à permettre à la Ville de verser sa contribution financière annuelle de 120 000 \$ en 2015 et en 2016 dès que l'organisme aura obtenu, d'autres partenaires, une somme minimale de 200 000 \$ en argent et/ou biens et services

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0902;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'addenda 1 à la convention intervenue entre la Ville et Excellence sportive de l'île de Montréal (CG13 0177) de façon à permettre à la Ville de verser sa contribution financière annuelle de 120 000 \$ en 2015 et en 2016 dès que l'organisme aura obtenu, d'autres partenaires, une somme minimale de 200 000 \$ en argent et/ou biens et services, selon les termes et conditions stipulés au projet d'addenda;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1151658002

CG15 0347

Accorder un soutien financier totalisant 375 000 \$ aux trois organismes suivants pour l'année 2015, soit 125 000 \$ à la Mission Old Brewery, 125 000 \$ à la Maison du Père et 125 000 \$ à la Mission Bon Accueil, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports pour le Service d'aide aux itinérants / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0920;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 375 000 \$ aux trois organismes suivants, soit 125 000 \$ à la Mission Old Brewery pour le projet « Lutte à l'itinérance et soutien à la réinsertion », 125 000 \$ à la Maison du père pour le projet « Accueil, référence, accompagnement et suivi des personnes itinérantes » et 125 000 \$ à la Mission Bon Accueil, pour le projet « Soutien à la lutte contre l'exclusion sociale et à la prévention de l'itinérance », pour l'année 2015, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2 - d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1156794002

CG15 0348

Autoriser une dépense additionnelle de 2 827 419,25 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Airbus DS Communications Corp. pour le projet SERAM (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 44 899 335,78 \$ à 47 726 755,03 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2015 par sa résolution CE15 0951;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 2 827 419,25 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé Airbus DS Communications Corp., projet SERAM (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 44 899 335,78 \$ à 47 726 755,03 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1155035005

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0349

Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada pour la mise à niveau des liens IP redondants desservant les centres d'appels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une durée de trois ans en date de l'installation, pour une somme maximale de 134 647,16 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2015 par sa résolution CE15 0953;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat-cadre de gré à gré à Bell Canada, fournisseur unique, pour la mise à niveau des liens IP redondants desservant les centres d'appels du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une durée de trois ans, pour une somme maximale de 134 647,16 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme et selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1152811001

CG15 0350

Accorder un contrat à Croisières Navark inc. pour l'opération et la fourniture de deux bateaux-passeurs (traversiers) pour le trajet reliant le parc de la Promenade-Bellerive au parc de l'Île Charron, ainsi que pour le trajet reliant le parc René-Lévesque à Longueuil au parc de l'île Charron, pour les saisons estivales 2015 et 2016, pour une somme maximale de 566 088,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14116 (2 soum., 1 conforme) / Approuver le projet d'entente avec la Ville de Longueuil concernant le financement et le partage des coûts entre la Ville de Montréal et Longueuil à cet effet / Autoriser l'ajustement des revenus et dépenses 2015 en conséquence

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2015 par sa résolution CE15 0955;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Croisières Navark inc., un contrat pour l'opération et la fourniture de deux bateaux-passeurs pour le trajet reliant le parc de la Promenade-Bellerive au parc de l'Île Charron, ainsi que pour le trajet reliant le parc René-Lévesque à Longueuil au parc de l'île Charron pour les saisons estivales 2015 et 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 566 088,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14116,
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'approuver un projet d'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Longueuil concernant le financement des services de bateaux-passeurs entre Montréal et Longueuil pour les années 2015 et 2016;
- 4 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 133 340 \$ pour l'année 2015 et autoriser un ajustement de base budgétaire de 136 407 \$ en 2016;
- 5 - d'autoriser la réception d'un revenu de 310 141,61 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour l'opération et le fonctionnement du service de bateaux-passeurs reliant Longueuil au parc de l'île Charron pour les saisons estivales 2015 et 2016;

- 6 - d'autoriser la réception d'un revenu de 4 000 \$, taxes incluses, provenant de la Ville de Longueuil pour la gestion des services liés à l'opération et au fonctionnement des services de bateaux-passeurs pour les années 2015 et 2016.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1154240003

CG15 0351

Accorder un contrat à MGB Associés inc. pour les travaux de réfection de l'enveloppe et désamiantage de l'entrepôt de la Division de la gestion des travaux d'entretien de la région est, situé au 3444, boulevard Saint-Joseph Est - Dépense totale de 1 065 999,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14282 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2015 par sa résolution CE15 0963;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 065 999,94 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de l'enveloppe et désamiantage de l'entrepôt de la Division de la gestion des travaux d'entretien de la région est (4397), situé au 3444, boulevard Saint-Joseph Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à MGB Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 888 333,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5757;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1151630001

CG15 0352

Conclure une entente-cadre avec Vincent Ergonomie inc. pour des services professionnels d'ergonomie exclusifs au Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 571 713,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14295 (3 soum., 1 conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2015 par sa résolution CE15 0972;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande des services professionnels d'ergonomie exclusifs au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Vincent Ergonomie inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 571 713,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14295 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1153997002

CG15 0353

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, une propriété superficielle pour un volume situé en tréfonds de la place D'Youville, dans l'arrondissement de Ville-Marie, sans contrepartie financière / Fermer et retirer le volume du registre du domaine public

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2015 par sa résolution CE15 0975;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Harout Chitilian

Et résolu :

- 1 - de fermer et retirer du registre du domaine public le lot 5 686 715 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville cède à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière une propriété superficielle constituée du lot 5 686 715 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, située en tréfonds de la place D'Youville, dans l'arrondissement de Ville-Marie, sans contrepartie financière, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1156037004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.24 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0354

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de soixante mois avec Aréo-feu ltée pour la fourniture de 20 camions échelles (30 m) pour le combat d'incendie - Appel d'offres public 14-13433 (4 soum.) / Autoriser une dépense de 4 652 017,27 \$, taxes incluses, pour l'achat de 4 camions échelles conformément à la présente entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2015 par sa résolution CE15 0958;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de 20 camions échelles (30 m) pour le combat d'incendie;
- 3 - d'accorder à Aréo-feu ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13433 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 4 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de matériel roulant et des ateliers et du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler;
- 5 - d'autoriser une dépense de 4 652 017,27 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 4 camions échelles, conformément à la présente entente-cadre.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1153838005

CG15 0355

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame inc. pour le traitement par compostage de 60 000 tonnes de résidus alimentaires pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 4 589 399,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14211 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2015 par sa résolution CE15 0959;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Recyclage Notre-Dame inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le traitement par compostage de 20 000 tonnes de résidus alimentaires, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 589 399,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14211 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1152621002

CG15 0356

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Allia Infrastructures Ltée pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau secondaire et principale et de voirie sur la rue Gordon et sur les boulevards Champlain et LaSalle, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 16 488 731,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 288101 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2015 par sa résolution CE15 0965;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 16 488 731,84 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau secondaire et principale et de voirie sur la rue Gordon et sur les boulevards Champlain et LaSalle, et la construction de chambres de vanne principale à divers endroits, dans l'arrondissement de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Allia Infrastructures Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 15 250 742,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 288101 ;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

20.23 1154822020

CG15 0357**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Sade Canada inc. pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite et de la chaussée dans les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall, l'avenue Cedar et Le Boulevard, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 13 006 268,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 262201 (4 soum.) / Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, dans le cadre du réaménagement du chemin de la Côte-des-Neiges (entre l'avenue Cedar et la rue Hill Park Circle), pour le déplacement de conduites pour une somme maximale de 61 790,56 \$, taxes incluses, et un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour les travaux nécessaires au déplacement de leurs câbles de moyenne tension, à l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Cedar, pour une somme maximale de 279 891,50 \$, taxes incluses (fournisseurs exclusifs)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2015 par sa résolution CE15 0967;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 13 006 268,21 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction des conduites d'égout, d'eau potable, de bases et conduits, d'éclairage, de feux de circulation, de réaménagement géométrique, de bordures en granite et de la chaussée dans les chemins de la Côte-des-Neiges et McDougall, l'avenue Cedar et Le Boulevard, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 268 800,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 262201;
- 4 - d'accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro, fournisseur exclusif, pour le déplacement de conduites gazières dans le chemin de la Côte-des-Neiges et Le Boulevard, pour une somme maximale de 61 790,56 \$, taxes incluses et d'autoriser la directrice des Infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à cet effet;
- 5 - d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, fournisseur exclusif, pour les travaux de déplacement des câbles moyenne tension d'Hydro-Québec, pour une somme maximale de 279 891,50 \$, taxes incluses, et, le cas échéant, d'autoriser la directrice des Infrastructures à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente à cet effet;
- 6 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0358

Approuver la programmation révisée des travaux de compétence d'agglomération soumise dans le cadre de la reddition de comptes finale du programme de subvention Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ) 2010-2013 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0924;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

1 - d'approuver la programmation révisée des travaux de compétence d'agglomération soumise dans le cadre de la reddition de comptes finale du programme de subvention Transfert de la taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ) 2010-2013 du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

2 - de mandater le Service de l'eau pour la transmission de ces informations au MAMOT.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

30.01 1151158004

CG15 0359

Autoriser une appropriation de 1 400 739 \$ de la réserve de voirie locale et de 185 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mai 2015 par sa résolution CE15 0931;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

d'autoriser une appropriation :

1 - d'un montant de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour une étude préliminaire sur l'implantation d'un système de gestion des lampadaires;

- 2 - d'un montant de 75 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une étude préliminaire sur le développement d'un outil de gestion pour les RTU;
- 3 - d'un montant de 10 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour finaliser le rapport d'inspection des assemblages du pont Jacques-Bizard;
- 4 - d'un montant de 200 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un nouveau mandat d'inspection;
- 5 - d'un montant de 40 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un mandat d'expertise externe pour valider l'intervention à réaliser sur les structures ponts et tunnels ayant un indice d'état de 1, au bilan 2013;
- 6 - d'un montant de 93 600 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des travaux additionnels d'inspection et d'évaluation des structures (ponts et tunnels) non financés par l'entente-cadre avec SNC Lavallin;
- 7 - d'un montant de 60 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'octroi de contrat de gré à gré, selon l'avancement de la réalisation des inspections; la mise en place du nouveau système de gestion des structures nécessitera plus de temps pour la réalisation de l'inspection et la rédaction des rapports;
- 8 - d'un montant de 20 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la location d'équipement d'accès pour réaliser des inspections « doigt sur la pièce » pour les structures où la nacelle sur fourgonnette n'est pas appropriée;
- 9 - d'un montant de 20 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'octroi de contrat pour la fourniture, l'installation, le maintien et l'enlèvement de panneaux de signalisation pour la réalisation des inspections des projets de voirie par les employés de la Ville;
- 10 - d'un montant de 18 750 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'expertises sur les matériaux lors de l'évaluation de la capacité portante ou pour orienter la nature et l'ampleur des interventions lors de la réalisation de projets de voirie;
- 11 - d'un montant de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la documentation des processus opérationnels;
- 12 - d'un montant de 50 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la mise à jour documentaire pour les études préliminaires et les avant-projets liés à l'installation des feux de circulation;
- 13 - d'un montant de 30 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un rapport d'étude d'avant-projet préliminaire du réaménagement des 4 intersections du flanc Est du Mont-Royal;
- 14 - d'un montant de 20 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un rapport d'étude (mise à jour de l'étude 2001 : concept, tracé, géométrie, estimation, etc.) du raccordement du boulevard Langelier
- 15 - d'un montant de 250 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour le développement et la mise en place d'outils de gestion de l'information dans le cadre du dossier INFO RTU et pour améliorer les outils de planification et de coordination des chantiers sur le Réseau artériel administratif de la Ville, incluant des travaux de voirie (reconstruction ou planage revêtement) et établir les partenariats internes et externes requis pour optimiser les arrimages des données des chantiers, notamment de voirie avec les compagnies d'utilités publiques;
- 16 - d'un montant de 100 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une étude à confier à un consultant afin de dresser un inventaire des types de passages inférieurs, établir un diagnostic en terme de sécurité routière, esquisser des solutions types et recommander une priorisation des interventions;
- 17 - d'un montant de 109 389 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation du concept de la bretelle de la sortie St-Antoine et évaluer les contraintes techniques d'une future passerelle dans le cadre du projet de l'autoroute Ville-Marie;
- 18 - d'un montant de 140 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation des avant-projets préliminaires pour le projet du secteur l'Assomption (projet conjoint avec le MTQ);
- 19 - d'un montant de 175 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études et d'analyses d'avant-projet préliminaire du projet de raccordement Cavendish;

20 -de 124 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'élaboration d'un concept d'aménagement pour la Plaza St-Hubert;

le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1150032003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0360

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement de Lachine et son raccordement au système des intercepteurs

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement de Lachine et son raccordement au système des intercepteurs a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0605;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 800 000 \$ afin de financer les travaux de construction de l'ouvrage de rétention Rockfield situé dans l'arrondissement de Lachine et son raccordement au système des intercepteurs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1152839002

Règlement RCG 15-060

CG15 0361

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2014)

Attendu qu'une copie du Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2014) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0602;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de l'établissement de la quote-part pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2014) ».

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

42.02 1154309002

Règlement RCG 15-061

CG15 0362

Adoption - Règlement abrogeant le Règlement portant le numéro RCG 14-004

Attendu qu'une copie du Règlement abrogeant le Règlement portant le numéro RCG 14-004 a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 avril 2015 par sa résolution CE15 0607;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement portant le numéro RCG 14-004 ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1153894001

Règlement RCG 14-004-1

CG15 0363

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0688;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Robert Coutu
Mme Jane Foukal Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Anthony Housefather
M. Edward Janiszewski
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino

42.04 1150390001

Règlement RCG 15-062

CG15 0364

Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation, à des fins résidentielles avec salle communautaire pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment situé sur le lot 1 567 209 du cadastre du Québec

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant la construction et l'occupation, à des fins résidentielles avec salle communautaire pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment situé sur le lot 1 567 209 du cadastre du Québec a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0685;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation, à des fins résidentielles avec salle communautaire pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment situé sur le lot 1 567 209 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1156347014

Règlement RCG 15-063

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Francesco Miele

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG15 0365

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ afin de financer l'achat d'appareils scientifiques servant à l'analyse des métaux dans l'eau potable, les eaux usées et les eaux de surface et les solides, de financer les travaux de remplacement de plusieurs installations d'échantillonnage de la qualité de l'air et de financer les travaux de la réfection requis pour la mise aux normes et l'entretien des écocentres existants

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ afin de financer l'achat d'appareils scientifiques servant à l'analyse des métaux dans l'eau potable, les eaux usées et les eaux de surface et les solides, de financer les travaux de remplacement de plusieurs installations d'échantillonnage de la qualité de l'air et de financer les travaux de la réfection requis pour la mise aux normes et l'entretien des écocentres existants a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 avril 2015 par sa résolution CE15 0687;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Francesco Miele

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ afin de financer l'achat d'appareils scientifiques servant à l'analyse des métaux dans l'eau potable, les eaux usées, et les eaux de surface et les solides, de financer les travaux de remplacement de plusieurs installations d'échantillonnage de la qualité de l'air et de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes et l'entretien des écocentres existants », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1156941001

Règlement RCG 15-064

CG15 0366

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 1 700 000 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public du Quartier des spectacles et de ses abords ainsi que de l'achat d'équipement spécialisé et de mobilier urbain y afférents

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 1 700 000 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public du Quartier des spectacles et de ses abords ainsi que de l'achat d'équipement spécialisé et de mobilier urbain y afférents a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0770;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Francesco Miele

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 700 000 \$ pour le financement de l'aménagement et du réaménagement du domaine public du Quartier des spectacles et de ses abords ainsi que de l'achat d'équipement spécialisé et de mobilier urbain y afférents », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1153820002

Règlement RCG 15-065

CG15 0367

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire (RCG 07-030)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire (RCG 07-030) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 avril 2015 par sa résolution CE15 0768;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Francesco Miele

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire (RCG 07-030) » .

Adopté à l'unanimité.

42.08 1153592001

Règlement RCG 07-030-1

CG15 0368

Nomination d'une directrice générale au Bureau du taxi de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mai 2015 par sa résolution CE15 0992;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1- de nommer Mme Linda Marchand à titre de directrice générale du Bureau du taxi de Montréal, pour une durée indéterminée, selon l'article 5 des Lettres Patentes du Bureau du taxi de Montréal ;
- 2- d'autoriser le maire de la Ville à signer le contrat de travail avec Mme Marchand pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1150400002

À 18 h 03, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Gilles Deguire
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Francesco Miele
Conseiller de la ville en remplacement
du maire de la Ville de Montréal